



## Oui à une rue de Rivoli enfin cyclable !

*Paris en selle apporte son soutien au réaménagement de la rue de Rivoli engagé par la mairie de Paris et s'oppose aux arguments du préfet de police.*

La création d'une piste cyclable rue de Rivoli constitue une avancée majeure. Ces travaux qui s'échelonnent jusqu'en avril 2018 sont un **élément essentiel du Plan vélo adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2015**. Ils permettront de relier Bastille à Concorde à vélo dans des conditions optimales de sécurité. Au-delà, cette piste constituera la colonne vertébrale du réseau express vélo qui permettra bientôt à des milliers de Parisiens et de Franciliens de tous âges de ne plus être prisonniers des bouchons automobiles ou des transports en commun bondés. Il sera enfin possible de traverser la capitale efficacement et sereinement, tout en faisant du bien à sa santé et à son porte-monnaie.

La création d'une piste bidirectionnelle d'environ 4m de large offrira de la **sécurité et du confort à tous les cyclistes, quel que soit leur niveau**. Pour les piétons, ce sera aussi plus de sécurité et de confort avec **une file de voitures en moins et des traversées protégées moins longues et plus nombreuses**. Ce réaménagement améliorera les déplacements des bus qui n'auront plus à cohabiter avec des flux de cyclistes qui se sont considérablement accrus ces dernières années. Ce rééquilibrage des modes de déplacement constitue un premier pas vers un apaisement encore plus ambitieux de cette artère commerciale où les flux piétons sont très nombreux : **Paris en selle tient ici à rappeler qu'Oxford Street, qui est l'équivalent de la rue de Rivoli à Londres, sera piétonnisée d'ici à 2020**.

Dans ce cadre, Paris en selle ne peut que faire part de sa sidération suite aux déclarations hostiles du préfet de police. Le rôle du préfet de police de Paris est de protéger les populations. S'opposer à la création d'une piste cyclable et à la réduction de l'insécurité routière par la baisse du trafic motorisé constitue **un manquement grave à ses missions**, et un mépris pour les aspirations de milliers de citoyens à vivre mieux. Ce mépris est d'autant plus grave qu'il se double d'arguments fallacieux concernant les conditions de déplacements des véhicules de secours et de police. **Grâce à la piste cyclable, ces derniers verront leurs conditions de déplacement améliorées** puisqu'ils pourront utiliser en cas d'urgence l'aménagement cyclable dont le gabarit a été spécialement étudié pour cette fonction, avec des séparateurs abaissés. Naturellement, cela n'exonère pas le préfet de police de faire régner l'ordre dans les couloirs de bus qui doivent demeurer dégagés de toute obstruction afin de permettre le cheminement normal des véhicules d'intervention. **Paris en selle n'attend pas du préfet de police qu'il considère « inévitables » ces encombrements inacceptables, mais plutôt qu'il lutte enfin efficacement contre le stationnement gênant.**

En s'accrochant à l'idéologie pompidolienne de la ville « tuyau à voitures », le préfet de police s'enferme dans un **dogme mortifère** qui tourne le dos aux solutions qui permettent de rendre nos rues plus sûres et plus respirables en rééquilibrant les modes de déplacement au profit des transports en commun, du vélo et de la marche. **Sur Rivoli, comme sur Saint-Michel ou**



## Oui à une rue de Rivoli enfin cyclable !

Général Leclerc, il est temps que la préfecture de police remplisse sa mission de protection des citoyens. Afin de permettre à l'Accord de Paris sur le Climat de s'appliquer concrètement, Paris en selle en appelle au ministre de la transition écologique et solidaire et à la ministre des transports pour que le développement du vélo à Paris ne soit plus l'objet d'un tir de barrage de la part des représentants de l'Etat dans la capitale.

*On ne peut plus soutenir que les pistes cyclables sont une bonne chose sur le principe et continuer dans le même temps à s'opposer farouchement à leur implantation sur des axes majeurs de Paris.*

### Contact Presse

[presse@parisenselle.fr](mailto:presse@parisenselle.fr)

Charles Maguin - Président

06 95 41 29 39

Simon Labouret - Porte-Parole

06 19 79 31 16